

FICHE PRATIQUE - DEMANDER UNE ASA (personne vulnérable, garde d'enfant,...)

Mise à jour le 8 mai 2020



➤ Qu'est-ce qu'une ASA?

C'est une autorisation spéciale d'absence qui est accordée par l'autorité hiérarchique. Il est accordé dans l'hypothèse où aucune modalité de travail à distance n'est possible. Si le travail à distance est possible, il est à définir en lien avec le chef de service de l'agent et à valider par lui.

➤ Comment faire une demande d'ASA ?

Elle doit être faite par mail auprès de mon supérieur hiérarchique (IEN, chef d'établissement, chef de service) :

- si je suis une personne vulnérable, je joins un certificat médical sans que le certificat ne comporte la mention de la pathologie, le secret médical doit être respecté.
- si je vis avec une personne vulnérable, je joins un certificat médical ainsi qu'un justificatif de domiciliation. Elle sera ensuite envoyée à l'autorité académique compétente qui prendra la décision.

→ L'ASA est sans incidence sur la rémunération de l'agent et son déroulement de carrière.

Situation	Que faire ?
Je suis parent d'enfant(s) de moins de 16 ans ou d'un enfant porteur de handicap, je n'ai aucune solution de garde et je peux travailler à distance.	J'en informe mon supérieur hiérarchique
Je suis parent d'enfant(s) de moins de 16 ans ou d'un enfant porteur de handicap, je n'ai aucune solution de garde et je ne peux pas travailler à distance.	Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)
Je suis parent d'enfant(s) de moins de 16 ans, je ne souhaite pas remettre mes enfants à l'école, je n'ai aucune solution de garde et je peux travailler à distance.	J'en informe mon supérieur hiérarchique
Je suis parent d'enfant(s) de moins de 16 ans, je ne souhaite pas remettre mes enfants à l'école, je n'ai aucune solution de garde et je ne peux pas travailler à distance.	Jusqu'au 31 mai, vous pouvez bénéficier d'une ASA, en la demandant auprès de votre chef de service (IEN, Chef-fe d'établissement).
Je fais partie des personnes vulnérables au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique et je peux travailler à distance.	J'en informe mon supérieur hiérarchique en joignant un certificat médical de mon médecin traitant (le certificat ne doit pas préciser la pathologie).
Je fais partie des personnes vulnérables au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique et je ne peux pas travailler à distance.	Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) en joignant un certificat médical de mon médecin traitant.
Je vis avec une personne ayant une vulnérabilité au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique (*) et je peux travailler à distance.	J'en informe mon supérieur hiérarchique en joignant un certificat médical du médecin traitant ainsi qu'un justificatif de domiciliation.
Je vis avec une personne ayant une vulnérabilité au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique et je ne peux pas travailler à distance.	Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) en joignant un certificat médical du médecin traitant ainsi qu'un justificatif de domiciliation.

Ne restez pas isolé.es face aux pressions hiérarchiques !

Contactez SUD Education Champagne Ardenne :

06 49 71 35 55 / sudeduc.champ.ard@gmail.com